



ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Acte d'Engagements pour un accompagnement efficace du Maître d'ouvrage pour la réalisation de son projet de rénovation énergétique – document en vigueur au 10 mai 2010

ARTICLE 1er - GENERALITES:

La Région Alsace et le groupe EDF lancent le 10 mai 2010 un appel à projets sur les maisons individuelles existantes afin d'en réduire la consommation énergétique (ci-après désigné l'« Appel à projets ») dont le règlement APPEL A PROJETS REGION ALSACE-EDF/ES Energies Strasbourg (ci-après désigné « Le Règlement ») est disponible sur le site www.jerenovebbc.info - ou sur simple demande par mail auprès de EDF à l'adresse suivante : edf-es@jerenovebbc.info.

Cet Appel à projets a pour but d'inciter le maître d'ouvrage qui a un projet de rénovation thermique qui répond aux critères fixés à l'article 3.2 du Règlement (ci-après désigné « le Projet ») à se faire accompagner par un professionnel du bâtiment, personne physique ou morale, intervenant dans le domaine de la rénovation énergétique (ci-après désigné « Le Prestataire ») qui se sera au préalable engagé à respecter le présent Acte d'engagements ainsi que le Règlement.

ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENTS :

Le présent acte d'engagements (dénommé ci-après « l'Acte d'engagements ») énonce les engagements que prend le Prestataire vis à vis de la Région Alsace et du Groupe EDF (on entend par « Groupe EDF » pour les besoins de l'Acte d'engagements, EDF et ES) ainsi qu'à l'égard du maître d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique (ci-après « le Maître d'Ouvrage ») afin de l'accompagner efficacement dans son projet de rénovation et lui permettre d'obtenir un résultat de qualité.

Le Prestataire qui s'engage à respecter l'ensemble des engagements précisés dans le Règlement et dans l'Acte d'engagements pour les projets de rénovation qu'il accompagnera, est seul autorisé à concourir à l'Appel à projets organisé par le Groupe EDF et par la Région Alsace (ci-après « les Organismes »).

Pour se faire, le Prestataire devra au préalable retourner, signé et paraphé sur toutes les pages, le présent Acte d'engagements - revêtu de la mention suivante « *Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements visés dans le présent Acte d'engagements pour tout projet de rénovation thermique présenté dans le cadre de l'Appel à projets REGION ALSACE-EDF/ES Energies Strasbourg.* » - à l'adresse suivante : : EDF, Programme Energie Alsace, « Je rénove BBC », 32 Allée de la Robertsau 67083 STRASBOURG Cedex ou par mail à edf-es@jerenovebbc.info.

Le Prestataire soussigné, accepte que le présent Acte d'engagements peut être modifié unilatéralement, à tout moment et sans préavis par les Organismes. Dans cette hypothèse, les Organismes informeront par écrit chaque Prestataire déjà signataire et demanderont à ce Prestataire de signer le nouvel Acte d'engagements et de le renvoyer aux Organismes s'il souhaite toujours pouvoir concourir à l'Appel à projets.

Tant que le nouvel Acte d'engagements ne sera pas retourné signé, le Prestataire reconnaît qu'il ne pourra plus présenter de nouveaux dossiers postérieurs à la date de modification du nouvel Acte d'engagements.

Engagements du signataire :

Nom :

Prénom :

Qualité :
du signataire

agissant pour mon propre compte * (mes coordonnées figurent dans la rubrique A. ci-dessous)

agissant pour le compte de la société indiquée dans la rubrique A ci-dessous*

Ou s'il s'agit :

d'un groupement d'entreprises *, agissant en tant que mandataire (désigné à la rubrique A. ci-dessous) de ce groupement d'entreprises, habilité par l'ensemble du ou des cotraitant(s) de ce groupement désigné(s) à la rubrique B. ci-après à signer le présent Acte d'engagements en vertu du document d'habilitation en date du (joint en annexe)

groupement solidaire*

groupement conjoint*

mandataire solidaire*

mandataire non solidaire*

*cocher la case qui convient

Rubrique A. :

Raison sociale :

.....
.....
.....

Adresse :

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

.....

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

Numéro au registre du commerce :

Ou au répertoire des métiers :

Ou au RCS :

Code NAF :

Rubrique B :

En cas de groupement composé du mandataire indiqué à la rubrique A du groupement ainsi que du ou des cotraitants suivants :

Cotraitant n°1 :

Raison sociale :

.....
.....
.....

Adresse :

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

N° Reg. com. :

N° rép. Métiers :

Ou au RCS :

Code NAF/APE :

Suite de la **Rubrique B** :

Cotraitant n°2 :

Raison sociale :

.....

.....

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

N° Reg. com. :

N° rép. Métiers :

Ou au RCS :

Code NAF/APE :

Cotraitant n°3 :

Raison sociale :

.....

.....

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

N° Reg. com. :

N° rép. Métiers :

Ou au RCS :

Code NAF/APE :

Cotraitant n°4 :

Raison sociale :

.....

.....

.....

Adresse :

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :
Numéro SIRET :
N° Reg. com. :
N° rép. Métiers :
Ou au RCS :
Code NAF/APE :

ci-après dénommé(s) indifféremment « je » ou « nous » ou le(s) « Prestataire(s) »

Déclare (déclarons) sur l'honneur :

- avoir au préalable effectué les démarches et formalités administratives nécessaires prévues par les dispositions en vigueur et nécessaires à l'exercice de mon (notre) activité,
- posséder les compétences professionnelles nécessaires, acquises par une formation initiale ou continue, et/ou par une pratique confirmée,
- être à jour de mes (nos) obligations sociales et fiscales et disposer en permanence des assurances légalement obligatoires (assurance décennale notamment) ainsi que d'une couverture Responsabilité Civile Professionnelle, couvrant les prestations et travaux que je (nous) réalise(ons) auprès du Maître d'Ouvrage, garantissant les conséquences pécuniaires de sa (notre) responsabilité en cas de dommages de toute nature causés au tiers et à ses clients,
- ne pas faire l'objet, à la date de signature de l'Acte d'engagements, ou n'a pas fait l'objet pendant l'année précédant la signature de l'Acte d'engagements, d'une procédure ou de l'ouverture d'une procédure de redressement et/ou de liquidation judiciaire,

Je m'engage (nous nous engageons) également sans réserve, conformément aux dispositions du Règlement et du présent Acte d'engagements à respecter l'intégralité des engagements suivants pour tout Projet que j'(que nous) adresserai(ons) aux Organismes à l'adresse suivante : EDF, Programme Energie Alsace, « Je rénove BBC », 32 Allée de la Robertsau 67083 STRASBOURG Cedex conformément aux dispositions du Règlement de l'Appel à projets.

Ainsi, soumis à une obligation de conseil, je (nous) m'(nous)engage(ons) à :

2.1. Accompagner efficacement le Maître d'Ouvrage en amont du projet de rénovation :

Le Prestataire s'engage à accompagner le Maître d'Ouvrage afin de l'aider dans sa prise de décision concernant son projet de rénovation thermique.

A cette fin, le Prestataire s'engage à exercer un rôle de conseil dans la préparation de ce Projet et notamment à :

- réaliser un bilan initial des consommations énergétiques et de l'état du bâtiment à l'aide du logiciel BAO® Promodul niveau pro expert à minima (ou équivalent) ou des règles Th C-E ex ;
- formuler un projet de rénovation thermique (technique et économique) portant sur les parois opaques (murs, toit et sol), parois vitrées et ventilation conformes au référentiel technique attendu dans le cadre de l'Appel à projet décrit à l'annexe 6 du règlement de l'Appel à projets (ci-après désignée « le Référentiel technique »);
- dans l'hypothèse où un ou plusieurs des postes du Référentiel technique ne pouvaient atteindre la performance thermique telle que décrite dans l'annexe 6 du règlement de l'Appel à projets faire réaliser à ses frais une étude thermique réglementaire (selon les règles Th C-E ex) afin de respecter le seuil maximum de **104 kWhep/m2/ an** (prendre les 5 usages :chauffage, auxiliaires, ECS, Ventilation, Eclairage et une surface SHON avec un maximum de 120% de la SHAB. Si le mode de chauffage n'est pas changé, prendre comme référence une chaudière au gaz avec un rendement de 100%) et formuler une offre globale de rénovation thermique (technique et économique) permettant de respecter cette étude thermique réglementaire ;
- réaliser un bilan thermique projeté après travaux à l'aide du logiciel BAO® Promodul niveau pro expert à minima (ou équivalent) ou des règles Th C-E ex ;
- assister le Maître d'Ouvrage dans son dépôt de demande de label auprès de Promotelec si celui-ci le souhaite ;
- aider le Maître d'Ouvrage à sélectionner les entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation thermique conformes au Référentiel technique décrit à l'annexe 6 du règlement de l'Appel à projet ;
- porter à la connaissance du Maître d'Ouvrage le présent Acte d'engagements ;
- informer le Maître d'Ouvrage que tout projet de rénovation qui sera présenté dans le cadre de l'Appel à projets entraînera une cession automatique et de plein droit au groupe EDF des Certificats d'Economie d'Energie (ci-après « CEE ») afférents au projet de rénovation;
- informer le Maître d'Ouvrage sur les démarches nécessaires, en particulier celles relatives aux déclarations préalables de travaux.

2.2. Contractualiser ses engagements avec le Maître d'Ouvrage :

Le Prestataire s'engage à réaliser et à remettre une proposition chiffrée au Maître d'Ouvrage, selon ses conditions économiques et financières habituelles dans le respect des dispositions en vigueur relatives notamment à la liberté des prix et de la concurrence, au droit fiscal, à la protection du consommateur, sans que cette liste soit limitative ou exhaustive. Cette proposition chiffrée sera établie à partir notamment du ou des devis correspondant aux travaux tels que décrits dans son offre globale de rénovation thermique.

Cette proposition chiffrée devra comprendre au minimum :

- Le descriptif des travaux à réaliser de chaque lot (y compris lot étanchéité à l'air si nécessaire pour l'atteinte de la performance étanchéité attendue) et leur coût,
- Le montant de la mission d'assistance effectuée en application du présent Acte d'engagements déduction faite de manière apparente de la part prise en charge par les Organismes sous réserve du respect du présent Acte d'engagements et du règlement de l'Appel à projets REGION ALSACE-EDF/ES Energies Strasbourg,
- Et Le prix global et forfaitaire du Projet.

Le ou les devis ainsi que le contrat seront joints en annexe de la proposition.

Le Prestataire fournira également au Maître d'Ouvrage les attestations d'assurances professionnelles se rapportant aux prestations et aux travaux proposés dans le cadre de la proposition chiffrée.

Une fois la proposition chiffrée acceptée par le Maître d'Ouvrage, le Prestataire s'engage à signer avec ce dernier un contrat qui reprendra a minima l'ensemble des engagements du Prestataire et du Maître d'Ouvrage décrits dans le présent Acte d'engagements.

Le Prestataire s'engage par ailleurs, en cas de non versement par les Organismes de l'accompagnement financier prévu par le règlement, en cas de non respect du présent Acte d'engagements par exemple, à ne pas refacturer de quelque manière que ce soit la quote-part du montant de la mission d'assistance qui aurait dû être prise en charge par les Organismes au titre de l'Appel au projets.

2.3. Concernant la phase de réalisation des travaux :

Le Prestataire, dans le cadre de la réalisation du projet de rénovation thermique, s'engage à :

- assurer la coordination des travaux de rénovation thermique pour atteindre le niveau de performance attendu dans le Référentiel technique,
- faire réaliser ou réaliser les travaux commandés dans le respect des règles de l'art, normes et textes réglementaires applicables, et selon les modalités prévues dans le contrat,
- sensibiliser les différents intervenants sur la parfaite étanchéité à l'air attendue du projet de rénovation (La perméabilité à l'air de la maison sous une dépression de 4 pascals devra être, après travaux de rénovation, inférieure à la valeur précisée dans le Référentiel technique),
- assister et faire assister les différents intervenants du chantier à une formation à l'étanchéité à l'air si celle-ci est organisée par le groupe EDF
- apporter les solutions techniques pour la bonne mise en œuvre de l'étanchéité à l'air et s'assurer de la réalisation de celles-ci par les différents intervenants,
- et s'assurer que les travaux et matériaux installés sont conformes aux spécifications techniques telles que décrites dans le Référentiel technique mais également au contrat signé entre le Maître d'Ouvrage et le Prestataire

2.4. Concernant le contrôle des travaux :

Le Prestataire s'engage à :

- faire réaliser un test d'étanchéité à la fin des travaux par un bureau de contrôle selon les modalités prévues par le règlement de l'Appel à projets REGION ALSACE-EDF/ES Energies Strasbourg ;
- apporter ou faire apporter les corrections nécessaires suite au test d'étanchéité ou aux remarques du bureau de contrôle, si la performance attendue n'est pas atteinte ;
- s'assurer que l'ensemble des travaux réalisés et matériaux installés sont conformes aux spécifications techniques telles que décrites dans le Référentiel technique mais également aux devis proposés ;
- et apporter ou faire apporter les corrections nécessaires si le Référentiel technique n'est pas atteint.

2.5. Réception des travaux:

Le Prestataire s'engage à :

- Assister le Maître d'Ouvrage lors de la phase de réception des travaux,
- Et mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre tous les travaux de reprise nécessaire à la levée des éventuelles réserves.

ARTICLE 3 – DUREE DES ENGAGEMENTS :

Je (nous) reconnais(sons) que mes (nos) engagements dans le cadre de l'Acte d'engagements se terminent lorsque pour chaque Projet, je (nous) les ai (avons) intégralement respectés.

Fait à, le

Le Prestataire,

Signature précédé de la mention manuscrite suivante : « Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements visés dans le présent Acte d'engagements pour tout projet de rénovation thermique présenté dans le cadre de l'Appel à projets REGION ALSACE-EDF/ES Energies Strasbourg. »